
AVIS PUBLIC D'ADOPTION

Avis public est donné par les présentes, par la soussignée, Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité qui sera tenue à la salle Bieler, située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford, le 7 mars 2022, sera adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 351-2021 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

Ce règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

Ce règlement contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues et il vise également à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau et est présent également sur le site internet de la Municipalité au www.saint-louis-de-blandford.ca

Si vous désirez faire des commentaires ou avez des questions sur ce règlement, vous pouvez les transmettre par écrit via la poste ou par courrier électronique à dg@saint-louis-de-blandford.ca, les élus en prendrons connaissance lors de la séance.

Donné à Saint-Louis-de-Blandford, ce 21^e jour du mois de février 2022.

Stéphanie Hinse
Directrice générale et greffière-trésorière